

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Séance du 22 MARS 2026

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Nombre de membres présents : 18**

**Nombre de membres qui ont pris part au vote : 19**

**Date de la convocation : 17 mars 2026**

L'an Deux Mil vingt-six,

Et le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

**Présents : Francis NOUHANT – Catherine BILLAUD – Sabine LEVASSEUR – Sandrine BOUNAB – Maryse MONTASTIER – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT – André AUROUX – Julien DELUDET – Yannick COITE – Fanny VACHON – Pauline VACHER – Jérémie LEMOINE – Loïc MORDAN – Gérard ROUQUETTE – Mathilde RZUCIDLO – Emilie EMERY-PROVOST – Romain MATTELY**

**Absent excusé ayant donné pouvoir : Paméla ETIENNE à Sandrine BOUNAB**

**Secrétaire de séance : Maryse MONTASTIER**

---

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire et déclare les membres du conseil municipal :

Liste « Agir pour Construite Ensemble » : Francis NOUHANT, Fanny VACHON, Yannick COITE, Maryse MONTASTIER, Stéphane PITAVY, Catherine BILLAUD, Franck PAJOT, Pauline VACHER, André AUROUX, Sabine LEVASSEUR, Gérard ROUQUETTE, Sandrine BOUNAB, Jérémie LEMOINE, Mathilde RZUCIDLO, Loïc MORDAN, Paméla ETIENNE, Julien DELUDET.

Liste « Quinssaines, Terre d'Avenir » : Emilie EMERY-PROVOST, Romain MATTELY

Il laisse ensuite la présidence au membre plus âgé, Monsieur André AUROUX qui invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

**1 – ELECTION DU MAIRE**

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Deux assesseurs sont nommés : Pauline VACHER et Mathilde RZUCIDLO.

Francis NOUHANT se porte candidat à la fonction de Maire. Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 17

- Majorité absolue : 9

NOUHANT Francis : nombre de suffrages obtenus : 17

Monsieur Francis NOUHANT est proclamé maire et est immédiatement installé.

## **2 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de créer 5 postes d'adjoints avec les délégations suivantes : travaux, finances, communication, patrimoine, vie scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (2 abstentions) :

- DECIDE** la création de 5 postes d'adjoints.

## **3 – ELECTION DES ADJOINTS et NOMINATION DES CONSEILLERS DELEGUES**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus sur scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'élire les adjoints à main levée.

Une liste de cinq adjoints est déposée par Francis NOUHANT :

- Fanny VACHON
- Yannick COITE
- Maryse MONTASTIER
- Stéphane PITAVY
- Catherine BILLAUD

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

Liste des 5 adjoints présentée par Francis NOUHANT : nombre de suffrages obtenus : 17

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Francis NOUHANT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il nomme deux conseillers délégués, Pauline VACHER à l'enfance jeunesse et Franck PAJOT au sport et aux associations.

#### **4 – L'ORDRE DU TABLEAU**

La liste des candidats élus doit être transmise sous forme d'un tableau à la Préfecture avec un ordre défini : Maire, Adjoints, conseillers délégués et les conseillers municipaux classés par liste et du plus âgé au plus jeune.

#### **5 – INDEMNITES DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES**

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi. Ces taux représentent un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** avec effet au 22 mars 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 15 % de l'indice 1027
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 15 % de l'indice 1027
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 15 % de l'indice 1027
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 15 % de l'indice 1027
- 5<sup>ème</sup> adjoint : 15 % de l'indice 1027
- 1<sup>er</sup> conseiller délégué : 9 % de l'indice 1027
- 2<sup>ème</sup> conseiller délégué : 9 % de l'indice 1027

#### **6 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans les conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L 1111-13 et L 1111-14. Ces conditions constituent la charte de l'élu local. Monsieur le Maire donne lecture de cette charte et un exemplaire est remis à chaque conseiller.

#### **7 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2026.

## 8 – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Conseil Municipal désigne les délégués dans les organismes suivants :

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>SIVOM</b>	Francis NOUHANT Fanny VACHON	
<b>SICTOM</b>	Yannick COITE Sandrine BOUNAB	
<b>RPI</b>	Francis NOUHANT Pauline VACHER Yannick COITE	Sandrine BOUNAB Loïc MORDAN
<b>SDE03</b>	Franck PAJOT	Fanny VACHON
<b>FOYER DES COUPANCES (DOMERAT)</b>	Catherine BILLAUD	Sabine LEVASSEUR
<b>ESPACE MOSAIQUE (ST MARTINIEN)</b>	Sabine LEVASSEUR	
<b>CENTRE SOCIAL ST MARTINIEN</b>	Pauline VACHER	Mathilde RZUCIDLO
<b>ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRE</b>	Julien DELUDET	
<b>ONF</b>	Gérard ROUQUETTE	
<b>CORRESPONDANT DEFENSE</b>	LEMOINE Jérémie	
<b>SDIS</b>	Jérémie LEMOINE	Yannick COITE
<b>CAO – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>	Francis NOUHANT André AUROUX Catherine BILLAUD Fanny VACHON	Romain MATTELY Loïc MORDAN Gérard ROUQUETTE
<b>CCAS</b>	Francis NOUHANT Catherine BILLAUD Emilie EMERY-PROVOST Paméla ETIENNE Sabine LEVASSEUR	<i>Membres extérieurs</i> Marcel ANDRIVON Mireille MAURIN Amélie AUFAURE Laetitia LALLIER

## 9 – CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal décide de créer 7 commissions et Monsieur le Maire donne lecture de la composition des commissions :

<b>COMMISSIONS</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>TRAVAUX-VOIRIE</b>	Fanny VACHON – André AUROUX – Catherine BILLAUD – Stéphane PITAVY – Gérard ROUQUETTE – Romain MATTELY
<b>PATRIMOINE</b>	Maryse MONTASTIER – André AUROUX – Julien DELUDET – Jérémie LEMOINE – Gérard ROUQUETTE
<b>FINANCES</b>	Catherine BILLAUD – André AUROUX- Yannick COITE – Sabine LEVASSEUR – Fanny VACHON – Romain MATTELY
<b>SCOLAIRE</b>	Yannick COITE – Sandrine BOUNAB – Paméla ETIENNE – Mathilde RZUCIDLO - Emilie EMERY-PROVOST
<b>ENFANCE-JEUNESSE</b>	Pauline VACHER- Yannick COITE – Jérémie LEMOINE – Loïc MORDAN – Mathilde RZUCIDLO – Emilie EMERY-PROVOST
<b>COMMUNICATION</b>	Stéphane PITAVY – André AUROUX – Julien DELUDET – Jérémie LEMOINE – Sabine LEVASSEUR – Pauline VACHER
<b>SPORT-ASSOCIATIONS</b>	Franck PAJOT – Sandrine BOUNAB – Julien DELUDET – Paméla ETIENNE – Sabine LEVASSEUR – Loïc MORDAN

## 10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire de séance  
Maryse MONTASTIER

Le Maire,  
Francis NOUHANT